

UN
SOLDAT LORRAIN

DANS
LA SECONDE MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE

GÉNÉRAL HOUCHARD (1738-1793)

PAR M. CHASSIGNET

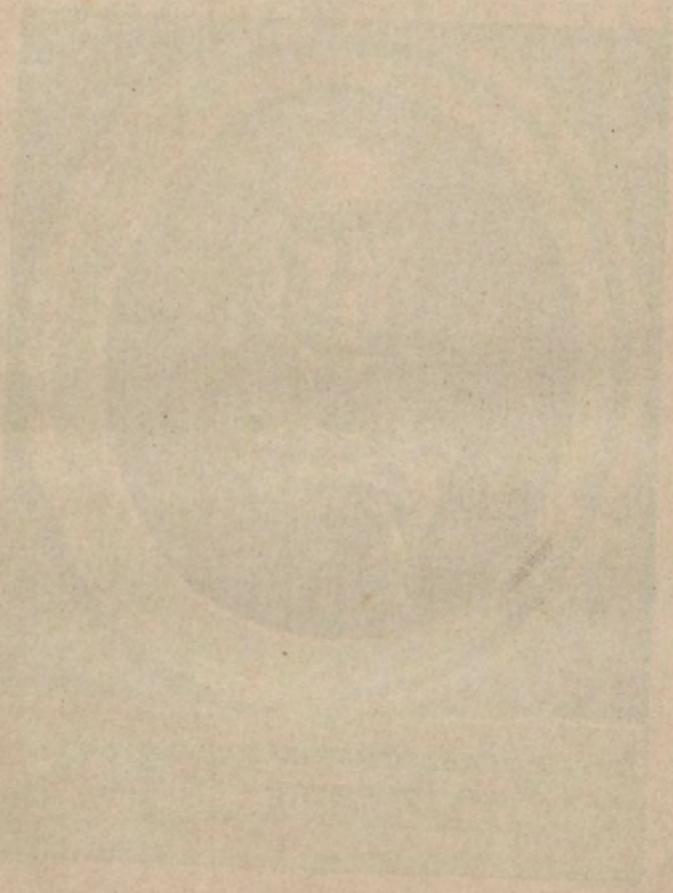


851

NANCY
IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOURE, 11

1886





*LE GÉNÉRAL HOUCARD, au service de
la France depuis 1753, Général en Chef
de l'Armée du Nord en 1793.*

UN
SOLDAT LORRAIN

DANS

LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE

GÉNÉRAL HOUCHARD (1738-1793)

PAR M. CHASSIGNET



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—
1886



UN

SOLDAT LORRAIN

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE.

GÉNÉRAL HOUCHARD (1738-1793)

Le principal attrait des notices biographiques de célébrités secondaires c'est d'être plus propres que celles des personnages illustres, trop différents du vulgaire, à fournir des renseignements et à ouvrir des aperçus sur l'époque contemporaine. Ce genre d'intérêt se rencontre toutefois moins souvent dans les monographies des gens de guerre, trop exclusivement bornées d'ordinaire à des récits de campagne et à des énumérations d'action d'éclat, qui les font ressembler à des paraphrases du document officiel appelé, en langage technique d'une correction douteuse, « État signalétique et de services ». Aussi, malgré le grand nombre de nos compatriotes qui se sont distingués dans l'armée française, trouve-t-on beaucoup moins de militaires que de savants, de littérateurs, d'artistes, de jurisconsultes et d'hommes d'État,

dans cette galerie, déjà longue, de portraits, ouverte aux illustrations lorraines par l'Académie de Stanislas.

Il y a pourtant, par exception, quelques carrières parcourues entièrement sous les drapeaux et où se reflètent, avec une singulière vivacité, les phases multiples du mouvement social. Telle est, ce semble, celle d'un Lorrain, né avant la complète réunion de sa province à la France, parvenu, sous l'ancien Régime, sans appartenir à la Noblesse, au grade relativement élevé de capitaine de cavalerie, devenu ensuite général en chef des armées républicaines et mort enfin, après une victoire signalée, sur l'échafaud révolutionnaire. Ce bref sommaire ne laisse-t-il pas entrevoir déjà ce que doit présenter d'intéressant la vie de Jean-Nicolas Houcard ?

Ni par le génie militaire, ni par la grandeur d'âme, il n'a rien de commun avec les héros de Plutarque. Quoique la fortune lui ait permis d'attacher son nom à un mémorable succès des armes françaises, il ne fut jamais un grand capitaine ; intrépide soldat, brillant officier de cavalerie, amateur de vaillantes prouesses, il resta toujours un commandant en chef timide et irrésolu. Irréprochable dans sa vie privée, affectueux dans ses relations de famille ou de camaraderie et patriote sincère, mais sans élévation d'esprit ni même idées arrêtées en politique, il fut incapable de résister aux plus tristes entraînements de l'opinion dominante et ne sut pas s'indigner des plus criminels excès ; c'est une des victimes, non un des martyrs, de la Terreur et, malgré la fermeté de son attitude devant le supplice, on ne saurait le présenter comme un grand caractère. En un mot, par ses qualités comme par ses défauts, il est, en ces temps troublés où

il vécut, le type parfait d'un nombre immense de ses concitoyens et c'est précisément par cette impersonnalité que sa biographie offre un intérêt général.

On n'a malheureusement conservé sur lui que des souvenirs intimes trop rares et des documents officiels trop succincts pour une étude approfondie, retraçant, avec l'exactitude méthodique d'une monographie détaillée, la physionomie de la personne privée ainsi que les actes de la vie publique et il ne m'a été possible que de réunir les éléments d'une simple esquisse biographique où j'ai essayé de déterminer, dans les plus saillantes vicissitudes de cette existence agitée, la part de l'homme et celle de l'époque, en m'attachant à rester dans le domaine, ouvert à tous, de l'histoire, sans toucher au champ interdit de la politique ¹.

I.

Vers le Nord-Est de ce département de la Moselle, presque entièrement arraché à la France par le néfaste traité de 1871, s'élève, au pied du Schlossberg, rameau des Vosges couvert de grands bois et pittoresquement couronné des ruines d'un antique château-fort, la petite ville de Forbach, centre industriel d'une certaine impor-

1. Avec une extrême bienveillance — dont je lui suis très reconnaissant et le prie ici d'agréer tous mes remerciements — M. E. Pierrot, ancien membre titulaire, devenu associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, arrière-petit-fils du général Houchard, a consenti à me communiquer les lettres, papiers et souvenirs, trop peu nombreux malheureusement, conservés dans la famille.

tance, depuis la création, remontant à une trentaine d'années, des magnifiques établissements métallurgiques, tout proches, de Styring-Wendel, mais qui n'était encore qu'une simple bourgade agricole de deux cents feux, dépendant du bailliage de Sarreguemines, lors de la naissance, en 1738¹, de Jean-Nicolas Houchart. Son père, originaire de Sarrebourg, autre ville lorraine, non éloignée, représentait à Forbach l'administration des subsistances militaires qui effectuait, dans les environs, des achats assez considérables, pour les magasins des nombreuses garnisons françaises, disséminées le long des frontières voisines. Par sa famille comme par son lieu natal, l'enfant appartenait donc au pays vulgairement appelé Lorraine allemande, parce que l'idiome celtique autochtone y a été remplacé, de même qu'en Alsace, non par un dialecte issu du latin, ainsi que dans la plus grande partie des Gaules, mais par le patois des Francs, installés, sur toute la région Nord-Est, plus anciennement et en plus forte proportion qu'ailleurs.

Dans cette contrée agreste, forestière, accidentée, au climat rude mais sain et où le sol arable, trop sablonneux, exige une culture laborieuse, les populations sont robustes de corps, simples d'habitudes, sérieuses d'esprit et leurs bras vigoureux ne manient pas avec moins d'énergie l'arme du soldat que la charrue du laboureur; forte race et résistante, où la vieille sève gauloise a conservé assez de verdeur pour qu'après dix-neuf siècles on puisse encore découvrir la plupart des signes distinctifs

1. Le 24 janvier 1738 et non 1740 comme le disent les biographies imprimées.

observés par César chez les Gaulois de la Belgique. *Horum omnium (Galliæ incolarum) fortissimi sunt Belgæ, propterea quod a cultu atque humanitate provinciæ longissime absunt.... proximi sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscumque continenter bella gerunt*¹. Le temps, qui modifie tant de choses, n'a enlevé aux habitants des deux versants du massif vosgien ni leurs anciennes aptitudes guerrières ni l'antipathie traditionnelle contre les envahisseurs d'outre-Rhin, malgré de fréquentes immigrations qui ont changé le langage, non le fond essentiel du caractère, et malgré le lien politique, fort peu serré, il est vrai, qui rattacha trop longtemps à la Confédération, dite Saint-Empire, cette partie orientale des Gaules que les chartes carlovingiennes nomment *Francia Rhenana*.

Intelligent et actif, mais plus volontiers adonné aux exercices du corps qu'aux occupations sédentaires, le jeune Houchard manifesta, dès l'adolescence, comme beaucoup de ses compatriotes, un goût prononcé pour le métier des armes. Mais cette carrière était alors d'un si pénible accès aux roturiers que les familles de la bourgeoisie n'étaient guère portées à la laisser embrasser par leurs enfants. Le service des vivres militaires, non encore atteint du discrédit, si difficilement effacé, que jetèrent sur lui de coupables désordres, était, au contraire, vers la fin de l'ancien Régime, favorablement apprécié, dans la classe moyenne, comme offrant des positions, sinon

¹ Selon M. Ch. Grad, député de Colmar, l'antique et énorme rempart du mont Sainte-Odile, connu sous le nom de *Mur payen (Heidenmauer)*, était l'enceinte d'une des places de refuge des peuplades celtiques contre les invasions germaniques.

brillantes et de grand avenir, du moins sûres et convenablement rétribuées. Avec la déplorable versatilité, qui était déjà dans ses habitudes, le ministère de la guerre modifiait, sans doute, beaucoup trop souvent les règlements et le mode d'exploitation de cette importante branche de l'administration; toutefois on se gardait, dans les remaniements, de toucher au personnel, parce qu'on n'ignorait pas alors qu'en ce service la bonne exécution dépend surtout de l'habileté des agents et qu'un vivrier capable ne s'improvise pas. Les fils d'employés, nécessairement initiés, dès l'enfance, à une foule de menus détails, étaient même accueillis, pour ce motif, avec plus de faveur que les étrangers et la plupart profitaient de cet avantage. M. Houchard père agissait donc en bon chef de famille, quand, revenu probablement par avancement dans sa ville natale, Sarrebourg, l'un des principaux entrepôts de la région, il pressait son fils, âgé de 17 ans et arrivé au moment de choisir une profession, d'entrer dans les subsistances militaires. Mais le jeune homme tenait à ses idées et, pour en finir, s'échappant secrètement, le 17 mars 1755, du toit paternel, il alla « prendre parti », selon l'expression contemporaine, c'est-à-dire s'enrôler dans le Royal-Allemand-Cavalerie, régiment recruté surtout dans les provinces de patois germanique, bien que les officiers fussent originaires de n'importe quelle province de France et que le corps ne formât nullement une légion étrangère, malgré sa dénomination. La haute taille, la virile apparence et la bonne mine de Nicolas Houchard¹ le firent agréer immédiate-

1. Un croquis à la plume, par Sweebach, artiste de mérite, employé

ment, en dépit de sa jeunesse et du défaut de consentement paternel; ce qui ne doit pas étonner sous une législation où l'on était conduit, par l'obligation de ne recourir qu'aux seuls engagements volontaires, pour le recrutement, à tolérer les abus, très réels, quoique grossis par la renommée, du racolage.

La Lorraine jouissant encore, sous Stanislas, d'un reste d'autonomie, le nouvel enrôlé eût pu librement choisir entre le service de l'Allemagne, où régnait l'ancienne maison ducale, si regrettée dans la province, et celui de la France dont les rigueurs, récentes alors, contre la Lorraine, ont été tant de fois rappelées de nos jours avec une insistance très consciencieuse, mais peut-être assez malencontreuse dans les circonstances actuelles. Cependant Houchard n'hésita pas plus que l'immense majorité de ses concitoyens à entrer dans l'armée française. L'instinct populaire, rarement trompeur en ces matières, faisait comprendre à ces fils des Gaulois, germanisés par le langage non par le cœur, que les luttes contre la France, si désastreuses qu'elles eussent paru, n'étaient pourtant, comme celles de la Neustrie contre l'Austrasie, que des guerres entre fractions d'une même nationalité dont les ressentiments ne doivent pas se perpétuer. Si, lors de la dislocation de l'Empire carolingien, le Nord-Est avait été détaché de la principale partie des Gaules, il n'avait pu néanmoins leur devenir

successivement dans les manufactures de Niederviller et de Sèvres, ami d'enfance de Houchard, le représente, en sous-lieutenant de dragons, avec une belle et martiale figure et une superbe prestance; un vrai type d'officier de cavalerie. — Ce croquis appartient à M. Pierrot, arrière-petit-fils du général.

réellement étranger et le sang lorrain largement répandu sur les champs de bataille de Cassel (1328), Crécy (1346), Roosbeck (1382) et Azincourt (1415)¹, pour la France dont l'existence était menacée sans que le duché fût lui-même intéressé aux événements, suffirait à prouver la solidarité persistante des deux fractions de la Gaule, quand même la divine Providence n'eût pas pris soin de la marquer en quelque sorte elle-même, en plaçant dans un village mixte de France et de Lorraine le berceau de la vierge héroïque appelée à sauver la nationalité française. Plus tard, en de moindres dangers, les Lorrains combattirent encore, aussi nombreux, dans les rangs français, à Agnadel et à Pavie, et n'est-ce pas à un de leurs princes, le grand François de Guise, aidé du patriotique courage des Messins, que la France dut, au xvi^e siècle, la conservation de son plus solide rempart contre l'Allemagne, de l'illustre capitale de l'Austrasie, la grande et noble sœur aînée de la capitale de la Lorraine.

Les goûts militaires du jeune Houchard résistèrent — ce qui n'arrive pas toujours pour les vocations prématurées — à l'épreuve de l'expérience et la guerre de Sept ans (1756-1763), survenant lorsqu'il avait à peine terminé la première instruction du soldat, lui offrit bientôt le moyen de se signaler par son courage comme il s'était déjà distingué par son esprit de discipline et par son aptitude aux détails du métier². Il sut si bien profiter des occasions que, le 1^{er} janvier 1760, n'ayant encore ni

1. Deux ducs régnants de Lorraine, plusieurs princes de Bar et de Vaudémont périrent avec un grand nombre de gentilshommes lorrains dans ces batailles de la guerre de Cent ans.

2. La bibliothèque de Nancy possède des épures exécutées par le

22 ans d'âge ni cinq années de services, on lui accordait, sans exiger d'autres titres que sa bravoure et son mérite, le brevet de sous-lieutenant aux « Volontaires de Hainaut ». Tout exceptionnel qu'il soit, ce rapide avancement n'en montre pas moins que, contrairement à une opinion trop répandue, aucune barrière infranchissable n'arrêtait en ce temps-là, dans l'armée, un homme de troupe roturier, pourvu qu'il fût digne et capable, même en dehors de ces corps tels que l'artillerie, le génie et le commissariat des guerres où, à aucune époque, il n'exista de distinctions basées sur la naissance.

Le privilège nobiliaire ne consistait pas, en effet, sauf durant la très courte période où l'ordonnance de 1781 fut en vigueur, dans la possession du monopole des emplois d'officier, mais uniquement dans la faculté, pour les gentilshommes, d'arriver au commandement des compagnies ou des régiments — selon le rang social de la famille — après un court stage dans les grades inférieurs et sans avoir à servir comme simples soldats. Rien n'empêchait donc les bas-officiers, possédant une instruction suffisante, de parvenir à une sous-lieutenance, seulement ensuite l'avancement de ces « officiers de fortune », comme on les appelait, était nécessairement très lent, la plupart des emplois de capitaine ou de colonel étant occupés par des nobles, arrivés très rapidement. La création de grades honorifiques, permettant de donner un rang supérieur aux plus méritants des lieutenants, et l'institution de l'emploi de brigadier,

sous-lieutenant Houchard qui montrent que si, comme on le voit par sa correspondance, l'instruction littéraire du jeune officier resta fort imparfaite, il n'en fut pas de même de son instruction technique.

ouvrant le moyen de parvenir au généralat sans avoir eu le commandement titulaire d'un régiment, ne remédiaient que fort imparfaitement aux inégalités de la situation. En sorte que les membres du Tiers-État qui eussent été aptes, par leur éducation première, à prétendre à l'épaulette, trouvant dans la magistrature, l'administration, les finances, le commerce ou l'industrie, des carrières plus avantageuses, se résignaient rarement à prendre le mousquet. Encore, grâce à l'esprit militaire, si vif alors dans toute la nation, le nombre des officiers de fortune était-il bien moins restreint qu'on ne le suppose ordinairement et il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à jeter un coup d'œil, dans l'annuaire de 1783, sur la liste des officiers du régiment de Bourbon-Dragons, — où servait alors Houchard, — pour remarquer la physionomie évidemment plébéienne d'une grande partie des noms de lieutenants. Tout ceci soit dit, non pour défendre le privilège quel qu'il fût, mais afin d'indiquer, dans l'intérêt de la vérité, sa réelle étendue.

La guerre d'Allemagne terminée, Houchard, passé aux dragons de la Légion de Lorraine, partit avec ce corps pour la Corse, insurgée sous la direction du célèbre Paoli. Sur ce nouveau théâtre, il soutint dignement sa réputation de valeur et, dans les fréquents combats de cette guerre de partisans, reçut plusieurs blessures dont une très grave au visage qui le laissa défiguré à jamais¹. Elle lui fut l'occasion d'une prouesse trop caractéristique

1. Un beau portrait, appartenant à M. Pierrot, fait à la Conciergerie, dans les derniers jours du général, le montre avec ses terribles blessures. La comparaison avec le brillant officier dessiné par Sweebach est intéressante ; le chagrin et les blessures, plus que l'âge, ont altéré les traits.

pour la passer sous silence. Le pansement était à peine fini, lorsqu'un parti ennemi vint menacer le village où se trouvait l'ambulance ; aussitôt, sortant du lit, le malade court, la tête emmaillotée, rejoindre son peloton qui, électrisé par cet exemple, fait merveille et met les assaillants en pleine déroute. Cette action d'éclat valut au jeune officier, comme témoignage officiel de satisfaction, une pension de 200 livres, octroyée le 9 décembre 1771, sur la caisse de l'extraordinaire des guerres. Cependant malgré ses services, ses campagnes et son martial entraînement, Houchard ne comptait pas moins de treize années d'ancienneté lors de sa nomination de lieutenant, le 23 avril 1773, et ce fut seulement le 8 avril 1779 qu'on le classa au régiment de Bourbon-Dragons avec le titre de capitaine ; encore n'obtint-il que le rang de ce grade et non le commandement d'une compagnie, tant l'avancement des officiers de fortune était retardé, comme on l'a expliqué, par le système hiérarchique en vigueur. Une preuve évidente que cette lenteur dans les promotions successives de Houchard n'avait rien de personnel, c'est qu'il fut bientôt après nommé chevalier de Saint-Louis, distinction trop répandue dans les corps privilégiés de la Maison du roi, mais si peu prodiguée dans les dragons qu'on ne comptait, en 1787, au régiment de Bourbon, que quatre autres chevaliers, le mestre de camp, commandant, le mestre de camp en second, le lieutenant-colonel et un lieutenant.

mais la physionomie attristée reste franche et énergique avec un grand air de bonté. Les déformations du visage indiquent un homme brave et l'ensemble ce qu'on appelle, dans le meilleur sens de l'expression, un brave homme.

Depuis son retour de Corse jusqu'à la fin de l'ancien Régime, le capitaine Houchard n'eut plus à faire qu'un paisible service de garnison et les renseignements sont à peu près nuls sur cette période d'une douzaine d'années, presque le *longum mortalis ævi spatium*, marquée par l'événement le plus considérable de sa vie privée, le mariage qu'il contracta avec une de ses compatriotes, M^{lle} Henriet, fille du propriétaire de la papeterie d'Abreschwiller, gros village du comté de Dabo, non loin de Sarrebourg. Ne serait-ce pas le cas de faire ici une application individuelle de l'adage connu sur l'histoire des peuples heureux ? Capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, Houchard avait acquis, dès le milieu de l'existence, une situation inespérée à ses débuts, terme alors de l'ambition de beaucoup d'excellents gentilshommes et dont il avait d'autant plus le droit d'être fier qu'elle était la légitime récompense de ses bons services. Une heureuse union lui avait, en outre, procuré ces joies du foyer préférables à toutes les satisfactions de l'amour-propre et que, sous une apparence de rudesse, son cœur savait apprécier. Il n'y a donc pas à s'étonner si, comme semble l'indiquer certain passage d'une correspondance malheureusement très incomplète, il songea, dès 1790, quoique valide encore, à jouir sans plus attendre, de l'honorable repos — *otium cum dignitate* — bien gagné par ses campagnes et ses nombreuses blessures.

Peut-être aussi à ce besoin de recueillement, au milieu des affections de famille et des souvenirs de l'enfance, qu'éprouvent, vers la maturité de l'âge, plus fortement que les autres, ceux dont la jeunesse a été le plus agitée

et le plus répandue au dehors, se joignait-il, chez l'officier déjà vieillissant, quelque désir de rester à l'écart d'une tourmente politique imminente qui ne lui inspirait pas moins d'appréhensions que d'espérances. S'il appartenait, en effet, d'un côté par sa naissance, son mariage, ses relations privées, à un milieu où, sans ressentir contre la Noblesse les mêmes jalousies que les sommités du Tiers-État, on souhaitait néanmoins certaines réformes, plus administratives et financières que politiques, le capitaine Houchard ne pouvait, d'un autre côté, éprouver ni haine personnelle contre un régime dont les abus n'avaient guère pesé sur lui, ni appétit de déclassé, espérant tirer un profit particulier d'une commotion générale. Moins spéculatif que pratique et s'étant toujours beaucoup plus occupé de son escadron que de systèmes humanitaires, il n'était pas davantage entraîné par les aspirations utopiques qui hantaient tant d'esprits, plus généreux que sensés, en cette décevante aurore de la Révolution. Il y avait donc en lui deux personnages, d'abord un roturier qui, dans les longs congés que l'usage l'autorisait à passer à Sarrebourg, féru de l'enthousiasme général, applaudissait aux fédérations ou autres fêtes patriotiques masquant, sous un décor d'idylle, les désordres politiques et les souffrances économiques, fruits précoces de la désarticulation du mécanisme gouvernemental; ensuite un militaire, plein de respect pour la discipline, qui ne pouvait voir, sans une anxieuse tristesse, les troubles déplorables éclatant jusqu'au sein de l'armée, en sinistres éclairs, de plus en plus fréquents, comme des présages infaillibles d'une terrible tempête.

Les hésitations de Houchard, devant une aussi grave résolution, n'avaient pas encore disparu quand, au commencement de 1791, il fut, par mesure générale, rappelé de congé et vint rejoindre son corps, en garnison à Ardres, petite ville du Pas-de-Calais. L'indiscipline dont les Gardes françaises avaient donné l'exemple, dès l'année 1789, s'était rapidement propagée des troupes de Paris à celles de province, travaillées, jusque dans les moindres localités, par les membres des sociétés populaires. En se retrouvant au régiment, Houchard fut effrayé des progrès de l'anarchie ; les dragons de Bourhon, quoique plus paisibles que beaucoup d'autres corps, semblaient prêts à saisir le premier prétexte de rébellion tandis que les officiers, plus mécontents encore de l'anéantissement de leur autorité que des changements politiques, donnaient en grand nombre leur démission, bien que des bruits de guerre prochaine commençassent à circuler. Loin de suivre l'exemple des découragés, Houchard comprit qu'en de telles circonstances et dans sa situation personnelle, il serait peu patriotique de se retirer. « Il n'y a pas moyen, écrivit-il dans sa première lettre à sa femme, de quitter dans des moments où la patrie est en danger ; il faut que tout Français la défende de tout son pouvoir. » Il pressentait bien pourtant quels déboires attendaient les officiers restés à leur poste. « Les soldats du régiment de X... ont, disait-il dans une lettre suivante, renvoyé leurs officiers. Si on ne remédie pas à ce désordre, ça gagnera tous les régiments et malgré que nous soyons bien tranquilles (ceci dit pour rassurer les siens), il pourrait arriver qu'on nous fera de même, parce que les sous-officiers qui désireront d'être

officiers feront naître cette insurrection sous divers prétextes. Pour aujourd'hui, il ne faut compter sur rien. » On voit qu'à cette époque où bien des gens, plus tard cruellement désabusés, étaient encore dans toute leur première ferveur, le capitaine Houchard n'éprouvait lui, pour le nouvel état de choses, qu'une sympathie très mitigée et ne s'abusait pas sur les motifs peu désintéressés de certains fauteurs du mouvement. Il cherche cependant à se persuader que l'effervescence sera passagère et que tout ne tardera pas à rentrer dans l'ordre. « Ils (les dragons), écrit-il, n'ont rien à dire, on ne les tracasse point ; c'est ce qui me fait espérer que nous les mènerons jusqu'au bout. » Dépourvu de toute prévoyance politique, il est si convaincu de l'excellence du système des concessions indéfinies aux nécessités du moment qu'il souhaiterait le voir appliquer à tout et par tous. C'est ainsi qu'on le voit blâmer les prêtres qui, refusant le serment à la constitution civile du clergé, « forceront, dit-il, l'Assemblée nationale à prendre un parti violent contre eux », sans s'inquiéter si les réfractaires n'obéissent pas à un strict devoir de conscience ; et, ensuite, après la fuite de Varennes, tout en conservant encore trop de respect envers le roi pour l'accuser de trahison, comme les vrais révolutionnaires, donner néanmoins tous les torts aux conseillers du prince, leur reprochant de n'agir qu'en vue d'intérêts égoïstes, sans penser que c'est de l'autre côté surtout qu'il y a d'après convoitises, prêtes à ne reculer devant rien pour se satisfaire. De même, plus tard, s'il désapprouve, non sans quelque raison, les officiers de son régiment pour avoir mis une mauvaise grâce manifeste à signer la formule

du nouveau serment, il n'a pas un mot de critique contre un acte beaucoup plus répréhensible des commissaires de l'Assemblée nationale, venus à Ardres pour présider à la prestation du serment des troupes, lorsqu'avant de quitter la ville, ils se rendent officiellement à ce club des Jacobins d'où sont partis, à l'adresse des soldats, les appels réitérés à l'insurrection qui naguère excitaient la légitime réprobation de Houchard lui-même. Cependant, il fait plus ; seul des officiers, il se joint, avec le quartier-maître Dufresnoy, au cortège qui suit les députés dans cette regrettable visite. Ambition personnelle, déférence excessive envers les membres du pouvoir législatif ou plutôt désir exagéré de conciliation, quels qu'aient été les motifs de cette démarche, elle est blâmable ; un militaire en activité devant toujours s'abstenir de toute manifestation publique, pour ou contre le gouvernement établi ; les uns comme compromettant la dignité du caractère et les autres comme incompatibles avec le respect disciplinaire dû au Régime en vigueur. L'unique excuse du capitaine c'est qu'il avait peut-être été poussé dans cette voie par quelque démonstration peu mesurée venant des adversaires de la nouvelle Constitution ; l'action appelle toujours la réaction.

Il faut ajouter aussi à la décharge de Houchard qu'il ne chercha nullement à tirer avantage de cette trop éclatante adhésion et ne reçut aucun avancement avant la déclaration de guerre du 20 avril 1792 qui força de pourvoir, sans retard, au remplacement des nombreux officiers démissionnaires. Promu alors lieutenant-colonel honoraire avec le commandement effectif d'une compa-

gnie et envoyé à l'armée du Rhin, il y fut pris pour aide de camp par son compatriote, le comte de Custine¹, qui le connaissait de longue date. Ce choix n'était point un mince honneur, le général en chef ayant composé avec un discernement remarquable son état-major où figuraient des hommes tels que Kléber, Desaix et Gouvion-Saint-Cyr. Supérieur par l'âge et le grade, mais inférieur par les talents militaires à ses jeunes compagnons, Houchard montra bientôt qu'il ne le cédait à personne en brillante valeur, en élan communicatif et en fermeté de décision sur le terrain. Nul, mieux que lui, ne savait enlever les soldats qui admiraient ce vétéran de la guerre de Sept ans, à la stature imposante, au visage sillonné de larges cicatrices, au commandement sonore, s'élançant au feu avec une vigueur toute juvénile ; ils lui accordaient une confiance particulière, supportant même de sa part des sévérités disciplinaires qu'ils n'eussent point tolérées en d'autres chefs. Houchard était donc désigné, en dehors de toute considération politique, pour un prochain avancement, quand de nouvelles vacances dans les grades supérieurs survinrent par la destitution des officiers qui refusaient d'adhérer explicitement à la suspension du roi, prononcée, malgré la Constitution de 1791, après l'insurrection du 10 août. Ne partageant aucun des scrupules constitutionnels des

1. Le comte de Custine était, on le sait, propriétaire de la faïencerie de Niederviller, non loin de Sarrebourg. Entre Custine et Houchard il y avait les relations amicales quoiqu'inégales pouvant exister entre deux compatriotes, presque voisins, de même âge et de même profession, mais l'un grand seigneur et officier général, l'autre bourgeois et officier inférieur.

officiers révoqués, il fut, à la fin du mois d'août 1792, promu colonel du 2^e régiment de chasseurs, en remplacement du prince Joseph de Broglie, fils du maréchal, officier des plus estimés qui, malgré ses attaches avec l'ancien Régime, n'avait pas voulu se retirer avant la guerre. Tout en prenant le commandement effectif de son nouveau corps, Houchard ne cessa pas d'être employé par Custine aux hardis coups de main qui, depuis le début de la campagne, lui avaient fait une si belle réputation et partout, devant Spire, à Mayence — où il fut blessé et contribua très efficacement à la reddition de la place, — à Ermestein, à Weilbourg, à Königstein, à Limbourg, à Francfort, — où avec 2,000 hommes il soutint toute la journée du 8 décembre 1792 l'effort de 12,000 ennemis, — à Hochheim, à Stromberg, à Ober-Flesheim — pour ne citer que les principales affaires, il mérita les éloges du général en chef qui, après cette brillante campagne, écrivit au ministre de la guerre : « Je demande qu'on donne au colonel Houchard le grade de maréchal de camp ; il serait trop étonnant que le nouveau Régime sanctionnât les injustices de l'ancien en laissant dans l'oubli un des plus braves officiers, des plus intelligents de l'armée. Ce n'est plus pour lui qu'il faut le faire général, c'est pour la chose publique. »

Quoiqu'il fût loin d'être exact de prétendre que Houchard eût été victime des injustices de l'ancien Régime, la proposition qui, présentée en ces termes, avait plus de chances de succès, réussit pleinement et celui qu'elle concernait, promu général en janvier 1793, ne resta même que quelques semaines maréchal de camp pour

devenir ensuite général de division, grade nouvellement substitué à celui de lieutenant-général¹.

Regrettable conséquence des troubles politiques qui avaient désorganisé l'armée, ces promotions précipitées, portant un officier, en moins de deux ans, du rang honorifique de capitaine avec emploi effectif de lieutenant, au grade de général de division, avaient l'énorme inconvénient d'empêcher une préparation à l'exercice des hauts commandements, indispensable aux militaires qui n'étaient pas doués de facultés exceptionnelles. D'un excellent colonel on faisait ainsi un brigadier passable, puis un médiocre divisionnaire. Aussi, quoique restant toujours un des plus énergiques auxiliaires du général en chef, Houchard paraît-il n'avoir pas eu d'abord, à la tête d'une division, des succès aussi constants ou aussi marqués, que quand il dirigeait des détachements moins importants. Lors d'un de ses premiers engagements, un des corps sous ses ordres, le 4^e bataillon des Vosges, tomba dans une embuscade aux mains des Prussiens qui, malgré une demande de capitulation, lui refusèrent tout quartier. Ému de cet acte d'incroyable barbarie, Houchard écrivit, le 4 avril 1793, au roi de Prusse, afin de le rappeler au respect des lois de la guerre, acceptées par toutes les nations civilisées, une lettre singulière qui, dans sa phraséologie emphatique, peint à la fois l'auteur et le temps. « Sire, le 4^e bataillon des Vosges s'est défendu contre vos troupes avec le courage qu'inspire l'amour de la liberté et lorsqu'après avoir usé ses

1. C'est au mois de février 1793 que le titre de lieutenant-général fut remplacé par celui de général de division ; peu après on changea aussi celui de maréchal de camp en général de brigade.

cartouches il ne lui est plus resté que le parti de se rendre, il a été massacré alors qu'il a mis bas les armes. Cet événement m'étonne à tel point qu'il est, pour moi, un besoin de vous en écrire. Dans toutes les circonstances, Sire, notamment à Limbourg, loin d'en agir ainsi, la générosité et l'humanité ont réglé nos mouvements. J'ai moi-même, ainsi que les officiers servant près de moi, embrassé vos prisonniers, pour arrêter l'impulsion de nos soldats et leur rappeler qu'il fallait respecter l'ennemi vaincu. Vos blessés ont été pansés avec les nôtres.

« Serait-ce une invitation que vous nous auriez faite de nous traiter réciproquement sans quartier ? Nous l'accepterions ; les Français veulent être libres et la mort est, pour eux, du moindre prix. Soyez assuré, Sire, que ce sentiment est bien gravé dans leur cœur et qu'aucune puissance ne leur fera accepter le milieu. Un intérêt contraire vous dirige, si vous pouvez en avoir à nous faire la guerre ; cependant ne peut-on la faire sans être cruel ? Pour moi, j'aimai toujours à me battre loyalement. Les esclaves qui servent les rois ne sont pas assez odieux aux hommes qui ne servent que leur propre intérêt pour se faire à l'idée de les poignarder après les avoir vaincus. Les esclaves ne sont pas susceptibles du même sentiment, mais leurs maîtres doivent être leurs guides ; et, pour arriver à leur but, quel qu'il soit, ils doivent être le moins possible prodigues de sang.

« Pardonnez ma franchise, elle ne peut m'ôter votre estime, alors que je m'en estime moi-même davantage. »

Par son affectation à n'assigner d'autre cause à la barbarie des ennemis que leur « esclavage », c'est-à-dire

la forme monarchique de leur gouvernement, cette lettre révèle l'étendue du changement survenu, depuis 1791, dans les idées de Houchard, tout disposé désormais à oublier son honorable passé d'officier dans une armée royale. Il en coûterait toutefois d'avoir à ranger ce brave militaire, si honnête et si patriote, parmi les méprisables ambitieux, prêts à toutes les palinodies, que Tacite a flétris d'un mot bien souvent cité : *Omnia serviliter pro dominatione*, et on est heureux de reconnaître que si l'étalage d'un jacobinisme ardent ne nuit pas à son élévation hiérarchique, il sut du moins mériter toujours son avancement par d'incontestables services de guerre. On ne doit pas non plus oublier qu'éloigné, dans les camps, du théâtre des sanglantes atrocités de la Terreur et, au contraire, témoin indigné des malheurs de l'invasion du territoire national par des ennemis soi-disant défenseurs de l'ancien Régime, il était, plus que personne, excusable de partager l'espèce d'affolement produit chez tant d'autres par l'écroulement soudain de tout l'organisme social. Constitution politique, institutions administratives, organisation judiciaire, antiques coutumes économiques, droit civil, circonscriptions administratives remontant aux origines gauloises, le bien comme le mal, tout ce qui constituait l'ancienne France avait disparu avec une rapidité vertigineuse devant des tentatives de réformation radicale où le despotisme des moyens égalait l'incohérence des systèmes :

Sic erat instabilis Tellus, innabilis unda

et, perdus dans ce chaos de nouveautés étranges ou terribles, comme en une nuit de Walpurgis, la plupart des

contemporains, même ceux qui, en des temps moins troublants, donnèrent plus tard des preuves remarquables de sagesse et de sang-froid, s'abandonnaient alors au courant, sans réflexion ni réaction, emportés par lui sur la pente des destructions implacables aussi loin qu'il les poussait. La voix éloquente et attristée de Vergniaud était véritablement l'expression du sentiment instinctif de la majorité des acteurs du drame révolutionnaire lorsqu'il disait : « Tant qu'un siècle léguera au siècle qui le suit une page de l'histoire, une tradition, une pierre, il ne sera pas permis de rien édifier ; pour les sociétés humaines comme pour l'homme qui a vu beaucoup d'années, il n'y a de nouveau que la mort. Les Péliades qui égorgèrent leur vieux père pour le rajeunir étaient d'habiles républicaines, elles avaient le secret Réovolutions. »

Quand le chef d'un parti, relativement modéré, en était venu à méconnaître assez les conditions nécessaires de tout ordre social durable, où la tradition forme toujours l'élément le plus essentiel¹, pour jeter ce cri de haine insensée contre le passé, peut-on juger sévèrement les entraînements irréfléchis d'un soldat fort inexpérimenté en politique et dont les faiblesses démagogiques, sans influence d'ailleurs sur la marche des événements, furent, en outre, si bien rachetées par une éclatante bravoure, un patriotisme inaltérable et un dévouement absolu au devoir militaire.

1. « L'esprit de nouveauté, fécond dans l'ordre matériel, n'offre que des dangers dans l'ordre moral », dit le profond et judicieux penseur qui a introduit dans la science sociale la méthode d'observation, M. F. Le Play.

II.

Au mois d'avril 1793, Custine, alors le plus estimé des généraux de la République, ayant été nommé au commandement en chef des armées réunies du Rhin et de la Moselle, laissa cette dernière sous les ordres de son lieutenant de prédilection, Houchard, qu'il savait d'un caractère trop discipliné pour abuser de cette situation de demi-indépendance. Il n'eut qu'à se louer de ce choix. Sous sa direction, Houchard, déjà plus habitué au maniement de forces considérables, battit les ennemis en plusieurs rencontres, notamment à Hornbach, à Arlon, dans les environs de Bitche et de Sarreguemines ; si bien que, Custine étant, le 15 mai suivant, passé à l'armée plus importante du Nord et des Ardennes, le Comité de Salut public crut ne pouvoir mieux faire que de lui donner Houchard pour successeur. C'était là une regrettable méprise, le commandant subordonné de l'armée de la Moselle, étant dépourvu, au plus haut degré, d'une des qualités maîtresses du général en chef, l'esprit d'initiative. Aussi quelque affectueuse estime qu'il eût pour son ancien aide de camp, Custine se crut-il obligé de protester auprès du ministre de la guerre contre cette dangereuse erreur. « Je dois vous dire, écrivit-il à Bouchotte, que la conduite des deux armées que vous avez confiée au général Houchard est fort au-dessus de ses forces et je dis, avec la même franchise, que la conduite d'une seule armée serait même au-dessus de ses forces s'il n'était dirigé. » Comme il manquait, moins que jamais alors, de gens croyant que « la guerre est le seul

métier qu'on sache sans l'avoir appris¹ », l'unique usage fait de cette lettre fut, lors du procès de son auteur, de la communiquer à Houchard afin de le pousser à se joindre aux officiers des armées de Rhin et Moselle qui n'avaient pas eu honte de se ranger parmi les dénonciateurs de leur ancien général en chef.

C'était singulièrement se tromper sur un homme aussi loyal de caractère qu'intrépide au feu et non moins incapable d'une basse vengeance que d'une vile délation. Custine savait mieux l'apprécier, et sans se préoccuper de différences d'opinions politiques ou de dissentiments professionnels, il n'hésita pas à invoquer le témoignage de son vieux compagnon d'armes, devant le tribunal révolutionnaire où le ministère public fit refuser d'entendre la déposition, sous prétexte qu'elle était superflue, mais en réalité parce qu'on présentait bien qu'elle serait favorable à la défense. On a prétendu néanmoins dans plusieurs biographies², qui, malheureusement pour la vérité et pour la mémoire de Houchard, ont trouvé trop de créance, que le compatriote et ancien aide de camp de Custine avait été l'un de ses dénonciateurs auprès du Comité de Salut public et que la succession militaire de l'accusé avait été l'indigne récompense de l'accusateur. Cette imputation calomnieuse, trop légèrement admise, est réfutée par un témoin des mieux placés pour tout savoir, l'adjudant général Gay de Vernon³, employé à l'état-major de l'armée du Nord, sous les deux généraux,

1. V. P. L. Courier, Conversation chez la comtesse d'Albany.

2. Entre autres : *Cornélius Népos français* et l'*Histoire des généraux qui se sont illustrés pendant les guerres de la Révolution*.

3. Relation de la campagne de 1793 sous les généraux en chef Custine et Houchard.

aussi bien que par les faits eux-mêmes, Custine étant encore en faveur quand Houchard le remplaça une première fois à l'armée de Rhin-et-Moselle. De plus, parmi les charges énoncées contre Houchard, dans son propre procès, on remarque la non-révélation de la trahison supposée de Custine.

Ce général, en quittant son poste, vers la fin de juillet 1793, — momentanément, à ce qu'il présuait, — pour venir à Paris où il était mandé, avait remis le commandement provisoire à Kilmaine, fort embarrassé de cet intérim, dans la situation critique de l'armée, et que la capitulation de Valenciennes, survenue sur ces entrefaites, non plus que la nouvelle de l'arrestation du général en chef titulaire, ne disposaient guère à accepter une succession doublement dangereuse. Il la refusa formellement et autant en fit le général Diettman auquel on l'offrit ensuite. Le Comité de Salut public adressa alors un pressant appel à Houchard qui, profondément reconnaissant de sa nomination au commandement en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, ne crut pas pouvoir se dispenser d'accepter. Mais, durant les quelques heures passées, dans le trajet de l'un à l'autre quartier général, auprès de sa famille — qu'il ne devait plus revoir — il ne put dissimuler à ses amis de Sarrebourg combien lui était pénible ce changement qui l'enlevait à l'armée où il avait si brillamment accompli la seconde partie de sa carrière et avec quelles anxiétés il considérait l'avenir nouveau, ouvert devant lui¹. La tâche qu'il assumait, avec

1. On voit que la nomination à la place de Custine, après l'arrestation de celui-ci, n'était nullement considérée par Houchard comme un avantage.

plus de patriotique abnégation que d'ambition, était susceptible, en effet, d'effrayer même un général en chef plus habile et plus résolu. Il s'agissait de prendre le commandement d'une armée découragée, divisée et mécontente, qu'il ne connaissait pas et dont il n'était pas connu, après que le général Custine, son ancien chef, y avait compromis sa renommée et brisé sa carrière. Dans son anxiété, Houchard, sachant que la disgrâce de son prédécesseur était due beaucoup moins à ses revers qu'à sa raideur envers les commissaires de la Convention, voulut du moins n'encourir à cet égard aucun reproche et prit la résolution d'apporter, plus que jamais, une extrême déférence dans ses rapports avec les Représentants du peuple, en mission. Il lui fut pourtant, dès le début, possible de se convaincre qu'une docilité exemplaire ne suffirait pas toujours pour parer aux difficultés de la fausse situation d'un général en chef, gardant toute la responsabilité du commandement, sans être le maître absolu de la direction des opérations ni même disposer seul de tout le personnel sous ses ordres. Quand, le lendemain de son arrivée (10 août), Houchard voulut se mettre en communication avec son nouvel état-major, il ne trouva plus ni chef, ni officiers, ni registres. Billaud-Varennes, venu au camp afin de promulguer solennellement la Constitution devant les troupes, avait jugé à propos, dans la nuit de son départ pour Paris, sans même en aviser le général en chef, de faire arrêter comme complices présumés de Custine, le général Desbrulys, chef d'état-major, avec vingt-deux adjudants généraux ou autres officiers, ses adjoints, et de saisir en même temps les livres de correspondances et d'ordres pour les expé-

dier au Comité de Salut public qui eut heureusement le bon sens de retourner immédiatement ces documents au quartier général. Puis, afin d'effacer l'impression produite par cette inqualifiable mesure, on s'empessa d'envoyer en toute hâte les députés Prieur (de la Marne) et Jean-Bon Saint-André, pour annoncer à Houchard qu'il obtiendrait, selon sa demande, comme chef d'état-major, le général Barthélemy¹, et qu'il recevrait avant la fin du mois 40,000 hommes de renfort, tirés de son ancienne armée de Rhin-et-Moselle.

Néanmoins qu'en présence de l'ennemi, une insanité aussi criminelle que celle dont s'était rendu coupable Billaud-Varennes fût possible et que son auteur échappât à toute répression, il y avait là certes un sujet de réflexions amères pour un général, si républicain qu'il pût être, en même temps qu'une irréfutable critique du système admis dans les missions militaires des Conventionnels. Non pas qu'en principe l'envoi des Représentants du peuple aux armées fût condamnable, car il ne convient pas que les gouvernants, princes héréditaires ou mandataires élus, soient privés des honneurs et des périls du champ de bataille, mais on doit se garder d'introduire ainsi dans la hiérarchie un élément hétérogène, trop souvent sans instruction technique et incompatible avec l'unité de direction qui est, en campagne, une des conditions principales du succès. Suivre les opéra-

1. Ancien adjudant général à l'armée de la Moselle. Il déplaisait, paraît-il, au conventionnel Jean-Bon Saint-André qui fit, dit-il plus tard, observer à Houchard que cet officier était connu par « son insolence, son incapacité et son incivisme ». Mais Houchard, cette fois, persista et déclara que Barthélemy lui était utile.

tions pour en rendre exactement compte au Pouvoir central, l'éclairer sur les besoins de l'armée en hommes et en matériel, concourir, par leur autorité propre, à l'exécution des mesures administratives prescrites par le commandement régulier ; enfin, soit dans l'accomplissement des devoirs de leur grade, s'ils en ont un, soit à la suite de l'état-major, s'ils n'appartiennent pas à l'armée, donner à tous l'exemple du courage sous le feu et de la patience dans les privations, tel est en campagne le rôle rationnel de ceux qui sont, par leur situation civile, placés à la tête de la nation. On sait qu'au contraire les commissaires de la Convention intervenaient, tant dans la direction des opérations stratégiques que dans les détails du commandement ou dans les relations hiérarchiques, au mépris des règles de la discipline comme de la science militaire ; c'est pourquoi, malgré le zèle de la plupart d'entre eux et l'incontestable courage de quelques-uns, leur présence à l'armée fut presque toujours plus nuisible qu'utile.

Tracassés, amoindris et menacés, sous le plus futile prétexte, par ces surveillants tyranniques, les généraux de cette époque, déjà si peu expérimentés, avaient, en outre, à surmonter une autre espèce de difficultés, le défaut d'homogénéité de leurs troupes. Jusqu'au moment où put être appliqué le décret du 12 août 1793, prononçant « l'amalgame », c'est-à-dire la fusion des bataillons de nouvelles levées — volontaires, fédérés ou requis — avec les anciens régiments de ligne, il subsistait, en effet, deux armées françaises, distinctes d'origine, d'esprit, de traditions, de discipline, de solde et même d'uniforme, dont les rivalités, surexcitées encore

par l'inégalité de traitement en faveur de celle qui était le moins apte à rendre de bons services, étaient si violentes qu'un écrivain militaire contemporain les qualifie de guerres intestines¹.

Préoccupé de plaire, par l'étalage de son zèle républicain, à la portion la plus indisciplinée de son armée, le général Houchard eut une idée bizarre et qui ne serait venue à aucun de ses prédécesseurs, autrement soucieux que lui de la dignité du commandement. Il imagina, lors de sa première revue, de remplacer son chapeau d'ordonnance par un bonnet phrygien ; mais, loin d'atteindre son but, il ne fit que compromettre gravement, dès le début, son prestige aux yeux des soldats eux-mêmes, accoutumés par Custine à d'autres façons et qui ne virent là qu'une plate flagornerie envers le parti jacobin. Peut-être cependant, par cette fantaisie de costume, Houchard avait-il voulu seulement montrer que, malgré sa qualité d'ancien officier de l'armée royale, il n'appréciait pas moins les nouvelles troupes que les vieux corps et engager les deux partis à oublier de funestes discordes pour s'unir dans une commune pensée de dévouement à la patrie. Si telle fut son intention et on peut le supposer avec quelque vraisemblance, elle valait beaucoup mieux que le mode d'expression. Quoi qu'il en soit, en blâmant l'acte lui-même, n'est-on pas disposé à l'indulgence pour l'homme, si on se souvient qu'une autre fois déjà Houchard avait paru devant sa troupe avec une coiffure irrégulière, sans que personne eût pu songer à le critiquer ; les bandages du lieutenant de dragons de 1771, chargeant

1. L'adjutant général Gay de Vernon.

à la tête de son peloton, ne font-ils pas pardonner le bonnet phrygien du général en chef de 1793, passant la revue de l'armée du Nord ?

Nos ennemis heureusement ne laissaient pas d'avoir bien des côtés faibles, malgré de récents succès, suivis de la prise des places de Mayence, Condé et Valenciennes qui leur assurait une superbe base d'opérations de Bâle à Lille. Leurs généraux, plus instruits et plus libres que les nôtres, étaient peut-être encore moins capables de s'affranchir des procédés d'une tactique routinière ; leurs troupes, plus solides et mieux exercées, n'avaient ni le même élan, ni la même abnégation dans les privations ; enfin, comme dans presque toutes les coalitions, chaque Puissance, en dehors du but commun, poursuivait des visées particulières. Aussi les alliés, au lieu de profiter des avantages acquis pour se porter, en deux grandes masses, de Valenciennes par Soissons et de Mayence par Luxembourg sur Paris, mal préparé à la défensive et qu'on pouvait atteindre en quinze étapes, perdirent-ils neuf jours en discussions qui firent rejeter ce plan audacieux, pour ne pas se départir du système stratégique en usage. On préféra se conformer aux règles traditionnelles et former deux armées de siège ; l'une, allemande, sous Cobourg, alla investir le Quesnoi, l'autre, anglaise, commandée par York et secondée par les Hollandais du prince d'Orange et les Anglo-Hanovriens du maréchal Freytag, vint attaquer Dunkerque, ardemment convoité par l'Angleterre afin d'avoir un titre pour retenir ce port, lors de la conclusion prochaine ou éloignée du traité de paix, terme nécessaire de toute guerre.

C'était là une raison de plus de sauver la place pour

le Comité de Salut public, dont, soit dit à son éloge, le patriotisme ne se résignait à la pensée d'aucun démembrement du territoire national. La garnison, sous le brave général Souham, assisté de l'adjudant général Hoche, déjà marquant, était assez nombreuse, mais l'état des fortifications donnait à craindre qu'on ne pût tenir longtemps, surtout si, comme il était probable, une attaque par mer venait se joindre à celle de terre. Il n'y avait donc pas de temps à perdre pour secourir les assiégés et Houchard le comprit si bien que, sans attendre l'arrivée des renforts promis, il attaqua, dès le 27 août, avec l'approbation des Représentants Bentabolle, Delbrel et Levasseur (de la Sarthe)¹, le corps hollandais du prince d'Orange, dans le but de prendre ensuite à revers les assiégeants de Dunkerque. Quoique l'ennemi eût été contraint d'abandonner une partie de ses positions, cette rencontre n'amena que des résultats peu décisifs ; mais elle permit au nouveau général en chef de juger combien la discipline de ses propres troupes laissait à désirer. « Après l'action, écrivait-il au Comité de Salut public, en lui rendant compte de cette première affaire, quelques soldats se sont débandés et ont pillé le village de Turcoing. Les Représentants du peuple se sont présentés pour arrêter le brigandage, ils ont été couchés en joue. Il importe au succès de nos armes que les pillages soient réprimés. Sans discipline, point de victoire. »

En approuvant les mesures proposées en vue de rétablir la discipline, le Comité — où Carnot venait de prendre la direction des affaires militaires — enjoignit à

1. Ne pas confondre avec son homonyme et collègue de la Meurthe.

Houchard « de ne plus songer à tourner le duc d'York... mouvement trop long et trop lent... mais, par la ligne la plus courte, de marcher droit aux Anglais, les attaquer, les battre et délivrer Dunkerque... Le salut de la République, ajoutait le Comité, est là. » Puis, presque aussitôt après, Carnot adressa ou, selon quelques historiens, apporta lui-même au quartier général un plan d'opérations combiné de manière à réunir toutes les forces disponibles contre l'armée du duc d'York, en passant hardiment entre les corps du maréchal Freytag et du prince d'Orange que les coalisés avaient commis l'erreur d'éloigner trop l'un de l'autre.

Bien que les nouvelles instructions bouleversassent entièrement ses combinaisons antérieures, Houchard se mettait en devoir de s'y conformer ponctuellement, lorsque, le 31 août, il apprit la fin tragique de Custine dont, avec une naïve confiance dans l'équité du tribunal révolutionnaire, il avait toujours espéré l'acquiescement. A cette triste nouvelle, qui produisit, au dire d'un témoin oculaire¹, la plus pénible sensation dans toute l'armée, Houchard ne put s'empêcher de s'écrier : « C'est donc un parti pris ; on veut guillotiner tous les généraux. » A quoi le représentant Levasseur, présent, aurait répondu : « Et toi aussi on te guillotinerait si tu nous trahis », sans que le général ainsi traité ait rien trouvé à répliquer². Si soumis que fût Houchard envers les commissaires de la Convention, il est difficile d'admettre que cette scène, dont l'adjudant général Gay de Vernon ne parle pas dans

1. L'adjudant général Gay de Vernon.

2. V. H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*.

son récit de la campagne du Nord, se soit passée exactement telle que la rapporte, dans ses mémoires, le conventionnel Levasseur, fort enclin à exagérer son importance proconsulaire, comme il l'a montré lors de sa déposition au procès de Houchard¹.

Quoi qu'il en soit, le sort de son prédécesseur ne pouvait qu'accroître encore les tendances du général en chef de l'armée du Nord à une extrême circonspection. Aussi, informé que les renforts promis seraient réduits de 40,000 hommes à 12,000, craignit-il que ces forces ne fussent plus suffisantes pour l'exécution du plan intégral de Carnot. Il crut, en conséquence, sur le conseil de son état-major et avec l'approbation des Représentants, devoir le modifier, de peur d'être pris entre l'armée de siège et celle d'observation, en marchant d'abord contre Freytag, au lieu de se diriger immédiatement vers Dunkerque. Bien que motivée, en définitive, par une diminution imprévue des secours annoncés et d'ailleurs ratifiée par les conventionnels en mission, cette résolution devait devenir l'une des charges capitales invoquées par l'accusation dans le procès de Houchard. Ce fut avec plus d'injustice encore qu'on lui reprocha les retards apportés à l'accomplissement des instructions reçues pour la délivrance de la place attaquée, car, dès le 6 septembre, le lendemain même de l'arrivée des renforts attendus, une première rencontre avait lieu et re-

1. Levasseur qui eut, en effet, le mérite de donner à Jourdan l'autorisation d'attaquer les redoutes de Hondschoote et de prendre personnellement part à cette attaque, s'attribue, dans sa déposition, toutes sortes de prouesses dont, au dire du général Jourdan, il y avait beaucoup à rabattre.

poussait les ennemis jusque vers Hondschoote. Dans cette journée, survint un incident qui faillit compromettre le succès de l'affaire, suscita contre Houchard la haine d'un ennemi non moins redoutable que vindicatif et donne la mesure de l'indépendance et par conséquent de la responsabilité équitable du général en chef. Vers 6 heures du soir, sentant ses troupes fatiguées, il voulait s'arrêter à Bambeke, sur les positions conquises, sauf à reprendre l'action le lendemain pour compléter le résultat, lorsque le conventionnel Hentz, assistant à l'affaire, ayant déclaré que « les hommes libres n'étaient jamais fatigués de combattre les esclaves des tyrans », il fallut se conformer aux idiotes rodomontades du citoyen Représentant. Mais les ennemis ressaisirent alors si bien leurs avantages qu'on dut s'estimer heureux de reprendre, non sans pertes sérieuses et grâce à l'énergie du général Jourdan, ce même village de Bambeke, où l'armée eût pu s'arrêter victorieuse quelques heures auparavant. Il fallut, de plus, laisser toute la journée du 7 septembre les troupes au camp, tant pour reposer les hommes harassés qu'afin de les ravitailler en vivres et munitions, les uns perdus et les autres épuisées durant la prolongation inutile du combat. Ainsi pertes d'hommes, de temps, de vivres et de munitions, tel avait été le résultat de la malencontreuse intervention de Hentz.

Les difficultés éprouvées dans la dernière partie de cette affaire ne pouvaient qu'affermir Houchard dans son système d'excessive prudence et, le jour suivant, il voulait encore, cette fois malgré les conseils plus judicieux et plus compétents du général Jourdan, remettre au lendemain l'enlèvement des redoutes de Hondschoote,

derniers retranchements de l'ennemi. Ce furent les conventionnels Delbrel et Levasseur, présents à l'affaire, qui autorisèrent directement Jourdan à compléter la victoire par l'attaque de ces positions. Leur prise eut un résultat décisif sur la journée et Walmoden, successeur de Freytag, blessé la veille, dut battre en retraite, en perdant une partie de son artillerie.

Témoin de la défaite, le duc d'York, qui s'était porté de sa personne à Hondschoote, retourna au galop à son camp et, de crainte d'être pris entre l'armée victorieuse et la garnison de Dunkerque, fit lever le siège avec une telle précipitation que 2,000 tentes, 52 bouches à feu, 100 voitures de projectiles et 800 barils de poudre furent abandonnés sur le terrain. Le colonel Vandamme, envoyé pour inquiéter la retraite des Anglais, ne parvint, en dépit de son incontestable activité, que difficilement à atteindre l'extrême arrière-garde. En somme, malgré le changement apporté au plan de Carnot, le déblocus souhaité de Dunkerque était obtenu et Houchard pouvait, le 10 septembre, écrire au Comité de Salut public : « Enfin, les vœux de la nation sont remplis ; Dunkerque n'a plus devant ses murs les soldats de la tyrannie ; l'attaque du village de Hondschoote *qui s'est convertie* en une bataille de la plus grave conséquence a fini de mettre la déroute parmi les ennemis... Ils se sont retirés sur Furnes, laissant en notre possession leurs bouches à feu et leurs munitions, jamais victoire n'a été plus complète et mieux méritée. »

Cette lettre produisit une satisfaction d'autant plus vive à la Convention que le succès de l'armée du Nord était dû à un général d'opinions républicaines avérées,

créature du Comité de Salut public et sollicitant, loin de la repousser, la direction des représentants en mission. Nul, dans les premiers jours qui suivirent l'annonce de l'heureuse nouvelle, ne songea le moins du monde à blâmer Houchard d'avoir laissé échapper le corps du duc d'York et de ne pas l'avoir même poursuivi le lendemain de la bataille d'Hondschoote. Actuellement encore, il est difficile de se prononcer sur le bien-fondé de ces imputations qui furent plus tard fatales à l'accusé et lui ont même nui aux yeux de la postérité.

S'il est, en effet, probable que les Anglais, pris entre la garnison de Dunkerque et l'armée victorieuse, eussent été jetés à la mer ou forcés de se rendre, on doit convenir que parfois des troupes réduites à la dernière extrémité ont trouvé, dans leur désespoir, des ressources inattendues. Puis la rapidité de la retraite d'York, le soir même de l'action, permettait-elle aux Français vainqueurs, mais fatigués, d'arriver à temps ; ceci est très douteux, puisque Vandamme, avec quelques troupes légères, put à peine atteindre l'arrière-garde. Enfin qui pourrait affirmer que le repos du 10 septembre, après plusieurs jours de marche et de combat, n'était pas absolument indispensable ?

Mais ce qu'on peut plus sûrement reprocher au vainqueur d'Hondschoote, c'est son inaction personnelle durant les 11, 12 et 13 septembre.

Flottant entre divers projets sans pouvoir en adopter un, il laissa les généraux Dumesnil, Hédouville et Bérù débusquer l'ennemi de Menin, Werwick et de tous les passages de la Lys, sans essayer de coordonner les opérations ni s'occuper de ce qui se passait plus loin,

vers le Sud-Est, où la place du Quesnoi capitulait et où la garnison de Cambrai était complètement battue dans une sortie téméraire du général Desclaye. Arraché par la nouvelle de ces graves échecs à ses hésitations, Houchard se décida enfin à prescrire au général Hédouville de joindre la division Béro, au camp de la Magdelaine, sous Lille, pour se porter avec elle au secours de Cambrai. Le 15 septembre, en commençant ce mouvement, Hédouville se choqua contre le corps autrichien de Beau lieu; l'affaire était encore incertaine quand l'apparition inattendue d'un gros de cavalerie ennemie jeta, parmi les nôtres, une de ces paniques auxquelles sont plus que les autres sujettes les troupes trop jeunes et peu confiantes en leurs chefs. Traversant Menin, sans s'y arrêter, malgré les efforts désespérés du général, les fuyards ne se rallièrent que devant Lille, où le canon de Béro arrêta la poursuite.

Si déplorable qu'il fût comme indice de l'état moral de l'armée, l'incident en lui-même n'était pas susceptible de compromettre la suite des opérations, la déroute n'ayant pas même retardé la jonction des deux divisions et, en tout cas, Houchard ne pouvait en rien être responsable d'un tel événement. Il fut pourtant la cause indirecte mais réelle de sa perte. A l'annonce de ce revers, un violent revirement se manifesta, dans la Convention, contre le général, trop exalté la veille, qui n'avait pas su empêcher une de ses divisions de donner le spectacle d'une honteuse débandade, ni délivrer le Quesnoi, ni sauver la garnison de Cambrai. Ce dernier échec était particulièrement sensible, en raison de l'intérêt porté par les Parisiens à l'un des corps taillés en pièces, le

régiment des « Hussards de la Guillotine », renommé pour son jacobinisme et formé presque entièrement d'anciens domestiques de grandes maisons, très connus du menu peuple de Paris.

Quelques députés, ennemis secrets du Comité de Salut public, essayèrent d'exploiter contre lui cette disposition des esprits, accentuée encore par la coïncidence de mauvaises nouvelles reçues de Vendée, et l'un d'eux, Briez, récemment revenu d'une mission dans le Nord, non content de critiquer, en séance publique, la conduite des opérations sur cette frontière, insinua que le blâme devait remonter au Comité lui-même qui n'avait pas su choisir aux troupes un chef capable de les mener à la victoire. Jean-Bon Saint-André et d'autres représentants appuyèrent cette opinion et l'Assemblée, entraînée, décida immédiatement que Briez serait adjoint au Comité de Salut public. C'était là un véritable vote de méfiance contre les membres antérieurement nommés et Robespierre le sentit si bien que, contrairement à ses habitudes d'abstention personnelle dans les questions militaires, il crut devoir monter à la tribune pour essayer de faire revenir la Convention sur le vote émis.

Accusant Briez d'avoir lâchement abandonné Valenciennes, lors de la capitulation, et opposant habilement cette conduite à celle de représentants moins prudents dans leurs missions, il s'indigna de l'adjonction d'un tel collègue ; puis, voyant son auditoire ébranlé, il termina par ces paroles hautaines : « Ce n'est pas assez que la Convention nous conserve sa confiance, il faut qu'elle le proclame solennellement en rapportant sa décision à l'égard de Briez qu'elle vient de nous adjoindre. » Mais

dès que, docile à cette voix redoutée, l'Assemblée se fut soumise à la rétractation exigée, Robespierre, par une tactique assez fréquente, s'empressa de faire à ses collègues la concession d'abandonner l'infortuné général dont les actes avaient été blâmés par la majorité. Le rapporteur du Comité, Barrère, vint déclarer à la tribune que « depuis plusieurs jours déjà, on avait lieu de supposer que de graves fautes avaient été commises à Dunkerque — où les Anglais eussent pu être exterminés jusqu'au dernier — et à Menin — où aucun effort n'avait été fait pour arrêter les étranges effets de la panique..... ». « Un représentant d'un patriotisme éprouvé, ajouta-t-il, venu de l'armée du Nord, a confirmé tous les soupçons conçus contre le général en chef coupable : 1° de n'avoir pas jeté à la mer les Anglais après leur déroute devant Dunkerque ; 2° de n'avoir pas taillé en pièces les Hollandais qu'il tenait cernés ; 3° d'avoir laissé dans l'inaction des troupes qui eussent pu secourir la garnison de Cambrai, assassinée dans un ravin ; 4° d'avoir abandonné Menin et laissé tailler en pièces les derrières de l'armée pendant la retraite..... » « Ces fautes, disait le rapporteur, ne pouvant être que l'effet d'une ignorance crasse ou de la trahison..... nous avons pris le parti de destituer Houchard et de mettre à sa place un patriote prononcé¹. »

1. Il ne faut pas prendre trop à la lettre ce langage, tenu plutôt pour les tribunes publiques avec lesquelles la Convention n'avait que trop à compter. En réalité, le Comité de Salut public et la Convention, tout en tenant trop compte des opinions politiques, entendaient surtout chercher un général capable et le choix de Jourdan fut des meilleurs. Mais la situation faite aux généraux en chef était si déplorable qu'il fallut, pour décider Jourdan à accepter sa nomination, le menacer, en cas de refus,

Le représentant, d'un patriotisme éprouvé, que désignait Barrère était ce même Hentz dont on a vu la ridicule intervention lors de l'affaire de Bambeke. Mécontent, sans doute, du résultat, il était allé porter ailleurs ses sages conseils et n'avait pas paru à la bataille de Hondchoote. Mais revenu ensuite à l'armée du Nord, il prétendait avoir découvert, dans la correspondance du général en chef, des indices de connivence avec l'ennemi; sans apporter aucune preuve sérieuse à l'appui d'une accusation qui ne tirait ainsi sa portée que du crédit de son auteur, l'un des plus médiocres, des plus ardents et, alors, des plus influents terroristes. Pour la mémoire de Houchard, il n'est pas inutile qu'on connaisse l'homme qui osait lui imputer une invraisemblable trahison, à laquelle on affectait néanmoins d'accorder quelque créance. Huissier à Sierck (Moselle), lors de la Révolution, Hentz avait mérité la députation par la violence de ses opinions; arrivé à la Convention, il avait voté avec les Montagnards les plus exaltés et, dans ses missions, commis des actes de révoltante cruauté, brûlant une ville entière dans le Palatinat¹, sous prétexte de circulation de faux assignats, et massacrant, en Vendée, 2,700 prisonniers couverts par une capitulation. Au 9 thermidor, ses collègues les moins suspects de tiédeur républicaine, Bentabolle, Lofficial et surtout son compatriote, le héros du siège de Mayence, Merlin²

d'être traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme complice du général Houchard.

1. Coussel, près Birkenfeld; département de la Sarre.

2. « J'ai le malheur, disait Merlin, de compter, parmi les députés de mon département, un de ces hommes... qui brûlaient, qui détruisaient tout... c'est de Hentz que je veux parler. »

(de Thionville), le firent, pour ses forfaits, décréter d'arrestation. Il sut toutefois faire retarder le jugement, de façon à profiter de l'amnistie du 4 brumaire an III; puis, plus tard, habile à se conformer au temps, il mit au service du despotisme impérial un zèle égal à celui qu'il avait déployé pour la tyrannie du Comité de Salut public et obtint ainsi de la dédaigneuse commisération de Napoléon I^{er} une place de directeur départemental des domaines qu'il occupa jusqu'en 1814.

La dénonciation de cet énergumène, appuyée par Collot d'Herbois, suffit cependant pour faire oublier les anciens services, la récente victoire et même le jacobinisme du général en chef de l'armée du Nord, qui, le 24 septembre 1793, quinze jours à peine après la bataille de Hondschoote, fut destitué, arrêté à Lille et conduit à Paris, où ne tardèrent pas à le rejoindre, sous l'inculpation de complicité, le chef de l'état-major Barthélemy, l'adjudant général Gay de Vernon, ainsi que les généraux Demars, Dumesnil et Hédouville.

Dès son arrivée à l'Abbaye, Houchard, avec la candeur de l'innocence, écrivit à la Convention pour réclamer — ce qu'ordinairement alors les détenus redoutaient le plus — une comparution immédiate devant le tribunal révolutionnaire. Pour toute réponse, l'Assemblée passa à l'ordre du jour; mais le pétitionnaire, transféré à la Conciergerie, ne vit là, au lieu du présage d'une condamnation certaine, que la probabilité d'une ennuyeuse prolongation de captivité. Même en faisant la part d'un optimisme de circonstance, c'est ce sentiment qui ressort des fragments conservés de la correspondance que le prisonnier était autorisé à entretenir avec sa famille.

« Je crains, dit-il, que tout cela ne soit encore bien long; on ne pourra trouver aucun chef d'accusation contre moi..... (et en cela il ne se trompait pas) à moins qu'il ne se trouve quelque âme charitable qui voulut débiter quelques calomnies contre moi; je ne crois pas avoir des ennemis qui se portassent jusqu'à une pareille vengeance, je n'ay jamais fait de mal à personne; j'ay fait le bien autant que je l'ay pu, je suis donc tranquille de ce côté, en attendant qu'on voulu me rendre justice. Si on ne trouve pas de quoy m'accuser, on me laissera peut-être en prison comme un homme suspect jusqu'à la paix. Dieu seul connaît mes intentions; il sait si je suis criminel; elles ont toujours été d'un bon républicain qui aime sa patrie et qui la défendra comme un bon citoyen. Enfin, il faut se résoudre à tout et attendre de la Providence son sort. Dans une grande révolution, on ne peut pas faire autrement que de commettre des injustices. »

On doit le reconnaître, à l'honneur de ce temps orageux et de notre pays, où n'ont jamais manqué ni la grandeur d'âme, ni les généreux dévouements, bien d'autres victimes des commotions politiques s'honorèrent, comme Houchard, dans tous les partis, par la dignité de leur résignation aux catastrophes individuelles; mais bien peu eussent alors donné comme lui cette forme religieuse à l'expression de leurs sentiments. « Chez la plupart de ces hommes, observait, il y a quelques années, au sujet des contemporains de la Révolution, un membre éminent de notre Compagnie — dont j'aime à rappeler ici le souvenir vénéré¹ — la pensée de Dieu

1. M. le premier président Paillart. — Notice sur J. Prugnon, 1865.

et de la Providence, même quand ils l'ont respectée (et le simple respect eut, durant plusieurs années, tout le mérite du courage), était reléguée trop loin des affaires humaines..» Ce trait de caractère est donc à noter, autant que l'amour persistant de la discipline hiérarchique et de l'ordre matériel, chez un homme aussi docile, pour tout le reste, que le général Houchard, aux caprices successifs de l'opinion dominante.

Dans quelques autres lettres, il parle à sa femme de son installation en prison et de l'emploi de son temps, avec une bonhomie où l'on reconnaît le vieux soldat, accoutumé à se plier aux situations les plus diverses et à ne dédaigner aucun des menus soins de l'existence. Chaque matin, dit-il, « je relève mon lit, en pliant tout bien proprement, je balaye la chambre; après cela on déjeune, ensuite nous lisons les journaux et des livres jusqu'à 3 heures, on dîne, ensuite nous nous promenons dans notre chambre chacun à son tour (faute d'espace suffisant). » Sur la page suivante, en partie déchirée, on peut lire ces mots, qui indiquent l'emploi du reste de la journée : « on fait une..... on soupe à 9 heures..... on fait son lit..... tu vois que nous sommes..... » En d'autres passages de sa correspondance, ce général en chef, accusé de s'être laissé corrompre par l'or de l'Angleterre, montre l'esprit d'économie d'un bon père de famille qu'une honorable pauvreté contraint à veiller sur ses plus minimes dépenses. Il s'occupe de se procurer des vêtements chauds pour l'hiver, parce que le bois est très cher, dit-il, et qu'il n'a plus aucun traitement; il recommande de vendre ses chevaux, restés à l'armée, et de renvoyer ses domestiques dont il n'a plus besoin.

Cette parcimonie personnelle s'allie avec un désintéressement révélé par la manière dont il parle de la crise qui pèse sur l'industrie (de la papeterie) où sa famille est intéressée. « Je suis bien fâché, écrit-il à sa femme; des pertes que vous éprouvés dans votre commerce, ce sont des meaux nécessaire..... il faut prendre patience et en cela suivre bien exactement les décrets, afin que vous n'ayés pas de désagrémments de ce côté-là. »

Il cherche aussi, par affection, à rassurer les siens en leur montrant combien de ses collègues partagent son sort. « Nous voilà, écrit-il, 23 généraux dans la même prison et je crois qu'il n'y en a pas un de criminel; lorsque Landremont (un compatriote, ami de la famille) y sera, ajoute-t-il, — probablement par une plaisanterie qu'il ne croyait guère être une prophétie — nous aurons deux douzaines¹. » Quelques jours après, le camarade Landremont, apportant un paquet de linge envoyé par M^{me} Houchard, arrivait aussi à la Conciergerie. Sous cet heureux régime, tout officier général était suspect, quels que fussent ses services et même ses opinions politiques; heureux qui, comme Landremont, échappait, par son obscurité, à une condamnation capitale ou qui, comme Hoche, fut arrêté assez tardivement

1. Originaire de Fénétrange, le général Landremont était un ami particulier de la famille Houchard: n'ayant joué, dans la campagne de 1793, qu'un rôle secondaire, il échappa au supplice et, en 1796, il était investi d'un commandement territorial sur les côtes de la Manche, lors de la triste aventure des « Naufragés de Calais ». Il fut alors honoré d'une destitution par le gouvernement directorial, pour avoir refusé, avec une noble fermeté, d'exercer une indigne pression sur les membres de la Commission militaire formée par ses soins, afin de juger les cinquante-trois infortunés qui eussent dû être « protégés par leur malheur même ». Le général Landremont mourut à Nancy en 1816.

pour être sauvé par le coup d'État du 9 thermidor. Même dans une correspondance exposée à la saisie, Houchard ne peut s'empêcher de faire ressortir les désastreuses conséquences de cet absurde et odieux système. « Les malheurs qui arrivent à ma patrie, dit-il, me sont beaucoup plus sensibles que les miens, quoique je ne sache pas où en sera le terme. Mais apprendre que les satellites des despotes font des progrès sur notre territoire, cela m'afflige infiniment; toutes ces destitutions sans raison contribuent bien à tous ces malheurs. Le soldat ne sçait plus que penser; d'un côté, on lui fait entendre que ceux qui les commandent sont des traîtres; d'un autre côté, on leur donne des généraux qu'ils ne connaissent pas et en qui ils n'ont pas confiance. Tout cela ne peut conduire qu'à des revers, tandis que nous devrions avoir des succès par le grand nombre de nos défenseurs que nous avons de toutes parts. »

Enfin, dans une dernière lettre, sans date, mais où il est question de la condamnation des députés Girondins, ce qui la place peu après le 31 octobre 1793, Houchard annonce l'envoi de son portrait qu'il a fait faire par charité pour le peintre, écrit-il, mais peut-être aussi parce que, voyant approcher le moment de comparaître devant le sinistre tribunal, il désirait laisser à sa famille un souvenir de lui, dans le cas d'une condamnation qui ne lui paraissait peut-être plus impossible, depuis qu'il avait vu de plus près fonctionner la justice révolutionnaire.

Le procès des Girondins terminé, on ne tarda pas à signifier au général Houchard l'acte d'accusation qui le concernait. On lui reprochait : 1° d'avoir refusé sa coopé-

ration au plan discuté à Bitche, entre les généraux et les représentants du peuple, pour la délivrance de Mayence, et ordonné la retraite de son armée ; 2° d'avoir, en recevant l'ordre de faire lever le siège de Dunkerque, changé le plan d'attaque qui lui avait été envoyé par le Comité de Salut public, de telle sorte que, pouvant envelopper les ennemis, de manière à n'en pas laisser échapper un seul, il leur avait, par de mauvaises dispositions, donné le moyen de se soustraire à une défaite complète.

Les faits incriminés étant d'ordre purement militaire, le plus vulgaire sentiment d'équité eût commandé de les soumettre à un conseil de guerre, seul apte à prononcer en connaissance de cause. Mais la compétence légale du tribunal révolutionnaire était illimitée et l'accusé d'ailleurs, loin de songer à la discuter, n'aspirait qu'à démontrer à tous que si on pouvait le blâmer de n'avoir pas tiré tous les fruits possibles de sa victoire, il n'avait, du moins, jamais forfait au devoir militaire, par défaut de courage ou connivence avec l'ennemi. Le comte Beugnot, compagnon de captivité de Houchard, a laissé, dans ses mémoires, un portrait de l'ex-général de l'armée du Nord et un récit de ses derniers jours à citer en entier, malgré sa longueur, parce que rien ne saurait valoir la narration d'un témoin oculaire et désintéressé.

« Immédiatement après Bailly, on traîna sur le même théâtre le général Houchard. Il était difficile de placer le soupçon de l'intrigue ou de la trahison sur la figure de ce vieux guerrier. Houchard avait six pieds de haut, la démarche sauvage, le regard terrible. Un coup de feu avait déplacé sa bouche et l'avait renvoyée vers son

oreille gauche. Sa lèvre supérieure avait été partagée en deux par un coup de sabre, qui avait encore offensé le nez, et deux autres coups de sabre sillonnaient sa joue droite de deux lignes parallèles. Le reste du corps n'était pas mieux ménagé que la tête. Sa poitrine était découpée de cicatrices. Il semblait que la victoire s'était jouée en le mutilant. Il parlait un jargon barbare, moitié allemand, moitié français, que sa difficulté de prononcer rendait plus raboteux encore¹. Élevé dans la rudesse des camps et parvenu au prix de son sang, du métier de soldat au grade de général, l'âpreté de ses manières faisait encore ressortir le caractère menaçant de sa figure. J'ignore s'il fut un général habile, mais au moins, il est certain qu'il fut un général heureux. Il avait obtenu des avantages constants à la tête des armées de la République, délivré Dunkerque, remporté sur le duc d'York la mémorable journée d'Hondschoote et il n'avait pas dépendu de ses dispositions que l'armée anglaise ne trouvât, dans les plaines de Flandre, les Fourches caudines. Rappelé, embastillé, accusé par suite du système qui pardonnait encore moins à un général une victoire qu'une défaite, on avait cependant quelque embarras à dresser son acte d'accusation. Après le protocole d'usage, sur la complicité avec ceux qui attentaient à la liberté, à la souveraineté du peuple, à l'unité et à l'indivisibilité de la République, on l'accusait de n'avoir pas assez tué

1. Il y a un peu d'exagération; l'accent alsacien de Houchard et la prononciation altérée par l'état de sa mâchoire auront rendu son langage difficilement intelligible pour Beugnot. Mais la correspondance d'Houchard avec sa famille prouve qu'il parlait habituellement le français, et non l'alsacien, même dans l'intimité. Il y avait plus de trente ans d'ailleurs qu'il servait dans des corps où l'on ne parlait pas l'allemand.

d'Anglais ; ce sont les termes. Suivant l'impertinent rédacteur, il ne devait pas en échapper un seul des plaines de Flandre et tout Anglais vivant, après la journée d'Hondschoote, était un témoin décisif contre le général français. Au reste, la bêtise, l'ignorance et surtout l'insolence qui avaient présidé à la rédaction de cet acte d'accusation soulevèrent l'indignation du vieux guerrier. Il rédigea lui-même, pour sa défense, une sorte de harangue dont je regrette toujours d'avoir négligé la copie. Certes, le style n'en était pas académique, mais elle respirait une éloquence sauvage et surtout l'indignation d'un grand courage. Il semblait entendre le marin du marais de Minturne. On y trouvait telle comparaison qui rappelait les chants d'Homère ou d'Ossian. J'avoue qu'après l'avoir lue, je conçus une idée plus relevée d'Houchard et je vis que la nature lui avait départi une étincelle de génie qui n'avait point été amortie par les mœurs et le ton du jour. Il présenta modestement sa harangue à ma censure et je me suis bien gardé de lui conseiller d'y toucher. Je l'engageai à la débiter telle qu'il l'avait écrite. Mais il ne sentit pas toute la valeur de mon avis et, à mon défaut, il s'adressa à un misérable polisson, nommé Osselin, qui délaya en style de palais ce morceau vraiment remarquable et se fit payer fort cher ce fort mauvais service. Houchard monta au tribunal muni de la pièce d'écriture d'Osselin et assisté d'un défenseur officieux, ci-devant clerc de procureur, qui ne connaissant de l'art de la guerre que les combats des ruelles de Paris, allait justifier les campagnes du général en chef de la République devant une bande de savetiers ivres, présidés par un moine. »

« Tel a été, en général, le caractère de toutes les institutions révolutionnaires qu'elles présentent, sous une face, l'excès de l'horreur et, sous une autre, l'excès de ridicule; et lorsque tout condamnait l'homme sensible à pleurer, le sage était encore tenté de sourire. On devine quel fut le sort du général; il était décidé d'avance; mais ce à quoi il ne s'attendait pas, ce à quoi personne ne pouvait s'attendre, c'est que le moine Dumas osa reprocher à Houchard d'être un lâche. A ce mot qui commençait le supplice du vieux guerrier, il déchira ses vêtements et s'écria, en présentant sa poitrine couverte de cicatrices: « Citoyens jurés, lisez ma réponse; c'est là qu'elle est écrite. » Ce mouvement qui eût soulevé le peuple romain, fut jugé fort impertinent par la canaille parisienne. On imposa silence à Houchard qui retomba sur le fatal fauteuil, abîmé dans ses larmes. C'étaient les premières peut-être qui échappaient de ses yeux. Dès lors, on put le juger, le conduire au supplice, l'assassiner, il ne s'apercevait plus de ce qui se passait autour de lui. Il n'avait plus qu'un sentiment dans le cœur, celui du désespoir, et qu'un mot dans la bouche qu'il répéta jusqu'à l'échafaud: « Le misérable, il m'a traité de lâche! » Et lorsqu'en descendant, on lui demanda quelle était l'issue de son affaire, il répondait: « Il m'a traité de lâche », et ne se souvenait plus du reste, tant il est vrai que, pour un grand courage, il est une sorte d'injures plus dure à supporter que la mort¹. »

En écrivant cette dernière ligne, le comte Beugnot semble oublier, comme Houchard lui-même, qu'il y a

1. *Mémoires du comte Beugnot.*

des hommes plongés si avant dans l'ignominie que, venant de leur bouche, l'éloge souillerait et que l'outrage honore.

L'arrêt du tribunal révolutionnaire, prononcé le 26 brumaire an II (16 novembre 1793), n'articulant aucun fait précis susceptible de motiver, avec quelque apparence de justice, une condamnation capitale pour trahison ou lâcheté, se bornait à accumuler des imputations vagues d'entente avec l'ennemi, antérieures même, en partie, à l'époque où l'accusé avait été investi du commandement en chef, et à déclarer en conséquence que « Jean-Nicolas Houchard, âgé de 53 ans, natif de Forbach, commandant général de l'armée de la Moselle, ensuite de celle du Nord — convaincu d'être l'un des auteurs ou complices des manœuvres et intelligences pratiquées et ménagées avec les ennemis de la République pour faciliter leur entrée en France et favoriser les progrès de leurs armes, notamment dans les mois de juin et juillet 1792, à l'armée de Moselle, pour secourir Mayence et, dans le mois de septembre dernier, pour secourir Dunkerque — était condamné à la peine de mort et ses biens déclarés acquis et confisqués au profit de la République. »

Le soir même, le général, tant de fois épargné par la mort sur les champs de bataille, monta sur l'échafaud « avec l'intrépidité d'un soldat et le calme d'un innocent », dit l'auteur de l'*Histoire des Girondins*¹.

1. Le député Montaut ayant, le lendemain, informé la Convention, de la part du ministère public, que Houchard, en vue d'éviter la confiscation, avait essayé de se suicider avant de passer en jugement, il fut rendu un décret décidant que la fortune de tout prévenu ayant attenté à ses

La destinée — dont les inexplicables caprices semblaient n'avoir appelé, un instant, Houchard au faite des grandeurs militaires qu'afin de montrer une fois de plus la proximité du Capitole et de la Roche Tarpéienne — n'a pas été plus clémente pour sa mémoire que pour lui-même. « Sa faute était criante, mais ne méritait pas la mort », dit sèchement et sans ajouter un mot de blâme contre les bourreaux, ni de plainte pour la victime, M. Thiers qui vient de consacrer plusieurs pages enthousiastes au médiocre Bailly et à la trop fameuse Égérie de la Gironde, M^{me} Roland, tous deux assurément dignes de pitié pour leur inique condamnation, d'estime pour la sincérité de leurs convictions, et de respect pour la sérénité de leur courage devant le supplice ; mais tous deux aussi ayant, à des degrés et dans des partis différents, contribué à l'arrivée des désordres dont ils subirent les tragiques conséquences.

Calomnié dans son patriotisme, outragé dans son honneur militaire et — le mot est du maréchal Jourdan — juridiquement assassiné, l'infortuné général devait encore être après sa mort poursuivi dans ses proches, avec un acharnement tel qu'on serait tenté, pour le caractériser, de substituer le mot de folie ou de délire à celui de

jours, serait, à l'avenir, acquise au Trésor. On ne saurait dire au juste ce qu'il en est de cette tentative imputée à Houchard, et elle paraît au moins douteuse ; d'abord parce qu'il semble avoir, jusqu'aux derniers instants, conservé l'espoir de prouver son innocence trop clairement pour ne pas échapper à une condamnation ; ensuite parce que les mémoires de Beugnot ne disent rien de cette tentative de suicide. Peut-être d'ailleurs n'a-t-on cité le nom de Houchard avec ceux de Gilbert Devoisin, Lidon et Roland qu'afin d'allonger la liste et faire mieux ressortir le danger de laisser amoindrir les ressources procurées au Trésor en « battant monnaie sur la place de la Révolution ».

crime, si on ne craignait d'affaiblir ainsi les sentiments d'horreur que de telles persécutions, non moins cruelles qu'insensées, doivent inspirer à tous les honnêtes gens.

Quelques jours après le 26 brumaire, on arrêtait à Sarrebourg une femme estimée de tous, mère dévouée, fidèle gardienne du foyer domestique et sans autre tort que de porter un nom rappelant une monstrueuse iniquité et une grande ingratitude nationale. C'était M^{me} Houchard ; retenue en Lorraine, durant le procès de son mari, par d'impérieux devoirs maternels, elle avait attendu dans la retraite, les angoisses et les larmes, la fin du sinistre drame de Paris. Ne pouvant l'accuser de complicité, on lui fit cependant un crime de sa douleur muette et on la traîna, loin de ses enfants, dans les prisons de Nancy.

Elle n'en sortit qu'au 9 thermidor, et quand, au terme de ces longs jours d'anxieuse captivité, elle fut enfin rendue à sa famille, elle ne retrouva plus rien de sa modeste fortune personnelle, confondue, dans l'avidité saisie du fisc, avec le petit patrimoine légué jadis par l'aïeul paternel et que n'avait jamais grossi aucun *peculium castrense* mal acquis. On ne laissait ainsi aux enfants du proscrit qui avait si souvent versé son sang pour la France, sous la République comme sous la Monarchie, d'autre héritage qu'un nom signifiant, malgré les calomnies proférées devant la Convention nationale et le tribunal révolutionnaire, loyauté, intrépidité et patriotisme.

Ce nom, qu'un étincelant mais fugitif rayon de gloire avait effleuré, c'est à peine si la postérité a daigné le distinguer dans le vaste martyrologe des généraux im-

molés sous la Terreur, et nul reflet de cette popularité posthume, tardive réparation accordée parfois aux victimes éminentes des troubles politiques, n'a brillé sur lui. En ce siècle si prodigue de statues, pas un monument, pas une rue, pas une pierre ni à Forbach, son lieu natal, ni à Sarrebourg, son pays d'origine, ne rappelle l'honnête et dévoué serviteur de la patrie, l'intrépide soldat, victime d'une odieuse iniquité, qui fut le digne prédécesseur des plus brillants généraux de cavalerie et d'avant-garde de l'épopée napoléonienne, des Lassalle et des Murat. *Habent sua fata*. Comme la gloire littéraire, la gloire militaire a d'inexplicables caprices¹.

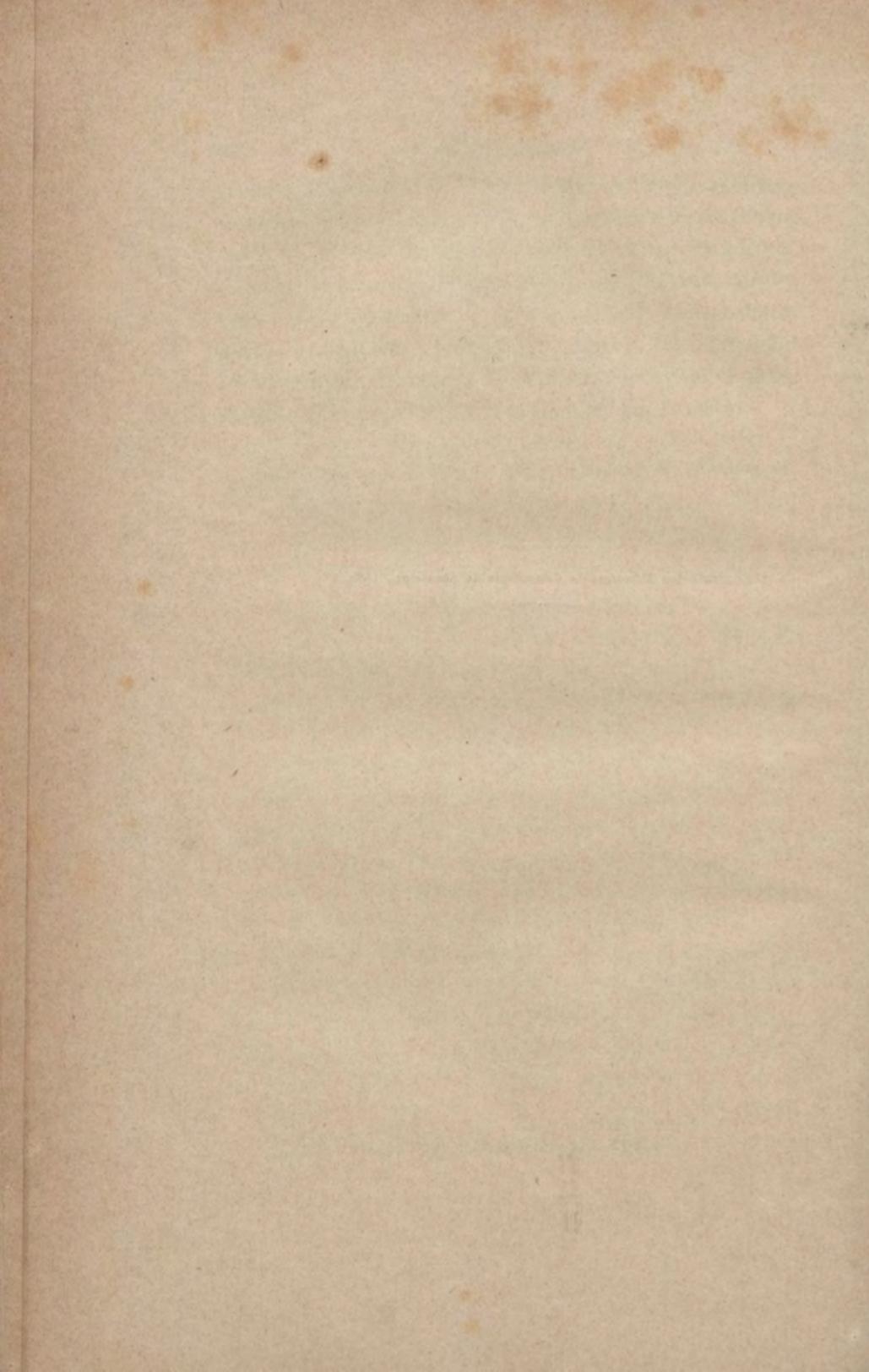
Le vainqueur de Hondschoote ne méritait-il pas cependant de partager la renommée populaire du vainqueur de Valmy, engagé volontaire comme lui et parvenu comme lui, avant la Révolution, au grade de capitaine, incarcéré, comme lui, sous la Terreur et qui, lui aussi, fut, à la fois, sous l'ancien Régime, comme Fabert et Chevert, et sous le nouveau, comme Kléber et Ney, l'un des plus héroïques combattants de ces nombreuses phalanges de fils de la Lorraine et de l'Alsace dont les vaillantes mains forgèrent cette chaîne indestructible qui relie leurs provinces natales à la France par un lien plus solide que la consanguinité d'origine elle-même, la confraternité séculaire du champ de bataille, et quand naguère, avec une admirable persévérance, nos compatriotes séparés affirmaient, une fois de plus, leur per-

1. Le conseil municipal de Hondschoote a cependant émis récemment un vœu pour l'érection d'un monument commémoratif de la bataille.

sistante protestation contre un traité abhorré¹, n'est-ce point une œuvre de patriotique reconnaissance, en même temps qu'un acte de justice, d'écarter les nuages qui ont obscurci le souvenir d'un des plus énergiques artisans de cette union qu'aucune guerre ne saurait anéantir, ni aucun instrument diplomatique rompre, parce qu'elle est inscrite en caractères de sang au plus profond de la mémoire des populations et scellée dans leur cœur.

1. Écrit quelques jours après les dernières élections au Reichstag, en Alsace-Lorraine.

~~~~~  
(Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1885.)  
~~~~~



NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}.
